

plein temps

Activité en direction des retraité-e-s

06.08.81.19.61

d.junker93420@gmail.com



N°78 octobre 2024

les paroles...

Mi-juin, le président de la République parlait d'exclure toute mesure qui « ferait des retraites une variable d'ajustement ». En des temps plus anciens, il avait même indiqué péremptoirement : « Il faut arrêter d'emmerder les retraités ». Dans les faits, c'est lui qui est à l'origine de la *Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie* (Casa) et qui voulait nous imposer la retraite par points.

Haro sur les retraité-e-s.

Aujourd'hui, afin de ramener le déficit national à 5% du PIB dès l'année 2025, son Premier ministre veut réduire les dépenses de 40 Mds €.

Parmi les mesures préconisées se trouve le report du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} juillet 2025 de la majoration des

pensions de retraite. Cette revalorisation des retraites, destinée à tenir compte de l'inflation, avait permis un ajustement des pensions de 5,3% au 1^{er} janvier 2024. La mesure annoncée pour 2025 concernera 14 millions de personnes affiliées à un régime obligatoire de base pour une économie de 4 Mds €. Ainsi, pour une pension de base de 1 700 euros bruts, la perte subie sera de 204 euros sur six mois.

Depuis nombre d'années, sous divers prétextes, les pensions sont bloquées ou insuffisamment revalorisées par rapport à la montée rapide des charges de toute nature qui accablent les retraité-e-s, comme la croissance forte des impôts aussi bien d'État que locaux, les remboursements médicaux ou pharmaceutiques, l'alourdissement continu des coûts de journée des établissements d'accueil, un indice des prix à la consommation hors sol. Selon le dernier rapport du *Conseil d'orientation des*

retraites, la perte de pouvoir d'achat dans la dernière période pour bon nombre de retraités va se situer entre 5% et 10.8%.

Combattre des mesures inacceptables

P. Moscovici, pour le *Conseil des prélèvements obligatoires* (CPO), en rajoute en estimant injustifiés « certains traitements fiscaux préférentiels ». Il vise l'abattement de 10% des pensions qui bénéficient à tous les retraité-e-s, y compris les plus aisé-e-s.

Ainsi, la pension moyenne relativement au salaire moyen va chuter et, avec elle, le niveau de vie moyen des retraité-e-s. Leur niveau de vie ne représenterait plus que 75% de celui des salarié-e-s dans quarante ans. C'est à la lumière de cette perspective qu'il faut juger les discours

sur les « retraité-e-s privilégié-e-s » et s'opposer aux mesures gouvernementales inacceptables.

Les différentes mesures qui frappent spécifiquement et exclusivement, les retraité-e-s sont non seulement contraires au principe d'égalité devant l'impôt, mais ils constituent aussi un

germe préoccupant de division de la Nation en suscitant une opposition larvée entre génération.

Une retraite digne

Les pensions de retraite ne sont pas une allocation de solidarité, une aumône. La pension est le résultat des cotisations payées tout au long de la vie professionnelle, des richesses qui ont pu être créées pendant ce temps. Il s'agit d'un droit à une pension relative à la reconnaissance de la qualification. Cela justifie pleinement le retour de l'indexation des pensions sur le salaire moyen et le maintien des pensions de réversion dans les régimes de base et les complémentaires.

Daniel Junker



DANS CE NUMÉRO

- Pour un droit à l'autonomie : l'urgence sociale pour un nouveau projet de civilisation page 2
- PLFSS 2025 : encore et toujours rigueur et austérité page 3
- International : pour un cessez-le-feu et pour la Paix page 4

et les actes

l'urgence sociale pour un nouveau projet de civilisation

Le rythme de vieillissement de la population française s'accroît rapidement. Il y avait 4,1 millions de personnes âgées de 75/84 ans en 2020. Il y en aura 6,1 millions en 2030. 24 millions de personnes auront plus de 60 ans en 2050, dont 4 millions en perte d'autonomie.

Danger sur le financement

Depuis des mois, de « hauts » dirigeants prétendent responsabiliser les citoyen.nes sur le financement de la perte d'autonomie, prétextant que l'État ne pourra pas assurer les 15 à 20 milliards d'euros nécessaires chaque année.

La députée socialiste, C. Pirès-Beaune, a présenté un rapport, le 26 juillet 2023, visant à instaurer une allocation universelle et solidaire en remplacement de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA). Cette couverture sociale unique et organisée du risque « dépendance » des personnes âgées serait définie par un cadre nouveau d'assurances sociales. Elle serait constituée de soutiens accordés au regard des besoins de chacun.ne et financée par la contribution solidaire à hauteur des possibilités respectives. D'abord par une « obligation alimentaire » étendue à l'ensemble des familles et plus seulement à celle des résident.e.s bénéficiant de l'allocation solidaire d'hébergement (ASH). Puis, après le décès du résident.e, un prélèvement sur l'héritage serait institué également, selon les facultés contributives. C'était une proposition du gouvernement Sarkozy en 2010, visant à assujettir l'APA à une reprise sur succession

M.-A Monchamp (ex-présidente de la *Caisse nationale de solidarité autonomie*) appelle, quant à elle, à réfléchir à l'épargne collective. Il s'agirait de repenser tout le financement du système de protection sociale qui repose, selon elle, sur des ressources fiscales et des « charges sur le travail » en le diversifiant. Elle évoque les 1 600 Mds € d'assurance-vie dans notre pays pour inciter les citoyen.nes à anticiper leur vieillissement par une épargne collective permettant de couvrir les besoins pour l'autonomie.

Le président de la *Fédération nationale de la Mutualité Française*, É. Chenut, lui a emboîté le pas en rappelant que France Assureurs (anciennement Fédération Française de l'assurance) était prêt à compléter les financements de la perte d'autonomie par une couverture assurance mutualiste. D'autres évoquent également le doublement de la *Contribution solidarité autonomie* financée par les actifs ou de la *Contribution additionnelle solidarité autonomie* financée par un grand nombre de retraités.

Ces réflexions ou propositions risquent de venir dans le débat lors du prochain Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2025. En effet, la nomination de G. Florquin (député du RN du Nord) comme rapporteur de la branche autonomie pour ce projet de loi nous fait craindre le pire.

Un nouveau projet de civilisation

Construire une société du vivre ensemble où chacun.ne connaîtra le bonheur de vivre sans crainte du lendemain, en bonne santé de la naissance à la fin de la vie. Cela implique que l'éthique prédomine dans la réflexion concernant le vieillissement, la réponse aux besoins en autonomie à domicile, en EHPAD, le financement nécessaire.

Ces besoins résultent de la maladie, d'accidents y compris professionnels acquis pendant l'activité et non pas de la vieillesse (l'âge moyen de besoins en autonomie est de 83 ans). Cela nécessite de trouver des ressources nouvelles pour financer cette politique publique nationale de l'autonomie (cotisation sociale additionnelle sur les dividendes, modulation des cotisations-entreprises : les accroître en fonction de leur politique salariale et d'emplois l'égalité salariale femme/homme, s'attaquer à l'évasion fiscale). L'autonomie doit être couverte à 100% par la Sécurité sociale.

Répondre à ces besoins en urgence par :

100 000 emplois qualifiés statutaires par an sur 3 ans en établissement et à domicile (repas, toilettes, mobilisations, équipements et aménagements des logements, transports, la vie dans la Cité...) avec un Plan de formation spécifique (infirmier-ères aides-soignantes, AMP...).

Un service public à la personne pour le domicile, condition pour permettre de libérer les femmes de ces contraintes, garantir des réponses de qualité au maintien de l'autonomie des personnes âgées par des professionnels.les qualifié.es et correctement rémunéré.es

Plan d'investissement pour la réalisation et la modernisation des EHPAD élaborés selon les besoins avec les résident-es, les syndicats, les personnels, les familles et les architectes spécialisé-es, le renforcement des Unités de soins de longue durée (31 000 lits supprimés !).



encore et toujours rigueur et austérité

Rien de nouveau pour le futur PLFSS de 2025. Abandonnées les promesses, envolées les paroles, trahis les engagements pris par les dirigeants politiques au pouvoir de faire de la santé une priorité nationale.

L'Objectif national de dépenses de l'assurance maladie (ONDAM) augmentera de 2.86 %, certes plus que l'inflation prévisionnelle de 1.86 % mais en dessous des moyens nécessaires pour répondre aux besoins de notre système de santé.

Il y a besoin d'une augmentation minimum de 6 à 10 % pour nos établissements de santé afin de faire face aux besoins de la population et à l'amélioration des conditions sociales du personnel.

Contrairement à l'engagement de 2023, du président de la République, le système délétère de tarification à l'activité (T2A) est poursuivi. Tout comme il n'est pas prévu de reprendre le déficit, résultant des politiques antérieures, de 2 Mds € de nos hôpitaux.

De même, aucune prévision de formation des étudiants en médecine, pour les années à venir, pourtant absolument nécessaire, n'est faite alors qu'environ 15.000 médecins devraient partir en retraite et que seulement 12.000 mises en formation étaient prévues en 2024.

Bel objectif !

Le seul objectif affiché par ce projet de loi est le retour progressif à l'équilibre de nos comptes sociaux et de contribuer au redressement des finances publiques. Avec un ONDAM à 264 Mds €, nous sommes très loin des 413 Mds € de la loi de programmation militaire 2024/2030.

Plusieurs mesures sont présentées pour une modération des dépenses de santé :

- le relèvement du ticket modérateur (médecin et sage-femme) : 1,1 Md €
- la baisse du plafond de prise en charge des indemnités journalières : 0,6 Md €
- les plans de maîtrise du prix des produits de santé : 1,26 Md €
- la sobriété des usagers !! 0,4 Md €
- des mesures d'efficacité du système de santé et de lutte contre la fraude : 0,7 Md €.

Par ailleurs, le relèvement des franchises et participation forfaitaires, qui étaient en vigueur en 2024 continuent à monter en charge : 0,36 Md € supplémentaires.

Les pensions encore dévaluées

La revalorisation des pensions est décalée du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2025, l'économie nette prévue est 4 Mds €, sans garantie d'une augmentation effective le 1^{er} juillet.

Le seul petit point positif est la révision des allègements de cotisation sociale pour les entreprises. Rappelons que le montant global des exonérations patronales a été de 75 Mds € en 2023, sans pour cela avoir permis des créations d'emplois.

**BUDGET 2025
CONTRE L'AUSTERITE
IL FAUT DES
DEPENSES UTILES !**

La révision se fera en 2 étapes, les exonérations de cotisations « patronales » baisseront légèrement au niveau du SMIC de 2 points en 2025 et de 2 points supplémentaires en 2026 jusqu'à 1,3 SMIC. Elles seront ensuite renforcées entre 1,3 et 1,8 SMIC et baisseront au-delà pour s'éteindre à 3 SMIC.

La mobilisation doit se renforcer pour l'arrêt total de toutes les exonérations de cotisations sociales du patronat.

Autonomie

L'objectif de dépense de la nouvelle branche autonomie a été fixé à 42,4 Mds € dont 17,7 Mds pour les personnes âgées. Dans la suite de la pseudo loi « Bien vieillir », du 8 avril 2024, la branche autonomie amplifiera son soutien au « virage » domiciliaire (une aumône de 100 millions €) au détriment des moyens nécessaires au niveau des EHPAD.

Seulement 6500 professionnels seront engagés en 2025 pour atteindre un rythme de 50.000 *Équivalents temps plein* en 2030, alors que 200.000 embauches sont nécessaires dès maintenant pour atteindre un taux d'encadrement suffisant en proximité des résidents et de meilleures conditions de travail des salariés.

Nous sommes très loin du service public national de l'autonomie et de la prise en compte des prestations autonomie dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale, revendiqués par le PCF.

Participons aux mobilisations

Le PLFSS 2025 doit être examiné à l'Assemblée nationale du 28 octobre au 4 novembre, pour un vote définitif début décembre. Ce délai est l'occasion de mieux faire connaître les propositions du PCF pour une sécurité sociale intégrale, à partir des valeurs définies par Ambroise Croizat en 1945.

Les organisations syndicales et associations du groupe des « Neuf » appellent à des mobilisations dans tous les départements le mardi 3 décembre 2024. Nous appelons à y participer massivement pour gagner une politique de la santé répondant aux besoins de la Nation.

Daniel Blache

pour un cessez-le-feu et pour la Paix

Le gouvernement d'extrême droite de Benjamin Netanyahu aggrave la violation de la souveraineté du Liban et accentue ses bombardements meurtriers contre sa population. Il vient de franchir une nouvelle étape dans sa stratégie de guerre régionalisée, en bombardant des positions de l'armée libanaise et de la FINUL, dont la mission repose sur un mandat de l'ONU.

Plusieurs casques bleus ont été blessés. Dimanche 13 octobre, la FINUL a dénoncé une « entrée en force » de chars israéliens contre l'une de ses positions. Le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres a rappelé que toutes les attaques visant des casques bleus sont « une atteinte au droit international » et « peuvent être constitutives de crimes de guerre ».

Respecter le droit international

Cette attaque est une nouvelle et grave atteinte au droit international et à l'ONU de la part de Netanyahu, qui vient s'ajouter au projet de loi actuellement en cours de discussion à la Knesset mettant fin aux opérations de l'UNRWA.

Par ailleurs, le 2 octobre, le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres a été déclaré persona non grata en Israël. Cela crée un précédent dangereux pour d'autres gouvernements qui voudraient éliminer toute présence de l'ONU des zones de conflit.

Aucun gouvernement israélien n'a respecté les résolutions de l'ONU pour une solution de paix à deux États, la fin de l'occupation et de la colonisation et le droit au retour des réfugiés ou à une compensation. Aucune des résolutions appelant à mettre fin aux massacres de masse commis par l'armée israélienne à Gaza n'a été appliquée. Il est temps que la communauté internationale sorte de sa passivité, ou de sa complicité, face à cette attitude qui enfonce toute la région dans la guerre dangereuse pour toute la planète.

Rien, ni les provocations de l'organisation islamiste du Hezbollah, ni les crimes terroristes du Hamas du 7 octobre ne sauraient être invoqués pour tenter de justifier une telle

forfaiture et une telle attaque frontale contre le droit international.

Le respect du droit international par le gouvernement israélien est la base d'une solution de paix juste.

Le PCF appelle à des mesures concrètes et urgentes

La mise en œuvre de la résolution 1701 de l'ONU permettant à la FINUL de se déployer entre le fleuve Litani et la frontière, en coordination avec les autorités libanaises. Les capacités de la FINUL doivent être renforcées et la France doit y prendre sa part. Seule la force internationale de l'ONU et l'armée libanaise ont le droit d'être déployées dans cette zone.

Un cessez-le-feu immédiat, général et permanent au Liban et à Gaza et le retrait des troupes israéliennes.

Des sanctions contre le gouvernement israélien par l'interdiction d'exportation d'armes vers l'Etat d'Israël et la suspension de l'accord d'association UE-Israël. Emmanuel Macron a appelé à l'arrêt des exportations d'armes utilisées à Gaza et au Liban. C'est un premier pas qui en appelle d'autres.

L'accès immédiat à l'aide humanitaire à Gaza et au Liban et une aide concrète aux agences de l'ONU et aux associations qui agissent dans ce sens, le soutien aux opérations de l'UNRWA.

Le retour de tous les déplacés libanais et israéliens chez eux.

La reconnaissance immédiate et inconditionnelle par la France de l'État de Palestine sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, aux côtés de l'État d'Israël.

La libération des otages israéliens détenus par le Hamas.

La libération des prisonniers politiques palestiniens.

La traduction de Benjamin Netanyahu, de ses complices et des dirigeants du Hamas devant la justice internationale, comme l'a demandé le procureur général de la Cour internationale de justice (CIJ).

Le soutien et la solidarité pour les forces progressistes et communistes au Liban qui luttent contre la corruption et le système confessionnel.

L'arrêt de l'occupation et de la colonisation israéliennes en Cisjordanie, à Jérusalem Est et à Gaza comme l'a dernièrement exigé la CIJ.

Une action concrète pour la sécurité collective régionale, en reprenant la proposition faite par la conférence d'examen du TNP sous égide de l'ONU en 2010 d'établir dans la région une ZEAN (zone exempte d'armes nucléaires) et une ZEADM (zone exempte d'armes de destruction massive). Les 5 puissances nucléaires, dont la France, ont le devoir de faire respecter cette décision.

Le PCF appelle à participer, sur ces bases, à toutes les prochaines mobilisations pour un cessez-le-feu et pour la paix au Proche-Orient.



Libération
de Marwan
Barghouti !

Nom, prénom

Adresse

Mail

signature

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

Découper et adresser à:
 PCF/Collectif Activité en direction des retraité-e-s
 2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex 19

pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet.

Toutefois, nombre de **lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas**, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an.

Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.